



Rapport n°3 : Budget Initial 2021 – rapport de présentation de l’ordonnateur

Rapporteur (s) :	Dominique GREVEY, Président
Service – personnel référent	Véronique Bourhis, directrice générale des services Audrey Debiez, adjointe au DAF en charge du budget
Séance du Conseil d’administration	14 janvier 2021

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre



1.	TABLEAU DES EMPLOIS.....	5
1.1	Les emplois sous plafond Etat	7
1.2	Les emplois financés hors Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)	7
1.2.1	Emplois doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs (Dct/Ens/E-C).	7
1.2.2	Emplois BIATSS	7
1.3	Analyse de la masse salariale.....	8
1.3.1	Données inscrites au Budget Initial 2021.....	8
1.3.2	Comparaisons avec les reprévisions 2020.....	9
1.4	Indicateurs	11
2.	TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES	13
2.1	Les recettes.....	14
2.1.1	Les recettes globalisées	14
2.1.2	Les recettes fléchées	15
2.2	Les dépenses	16
2.2.1	Analyse globale.....	16
2.2.2	Analyse par projets et nature des dépenses.....	19
3.	TABLEAU DES DÉPENSES PAR DESTINATION ET DES RECETTES PAR ORIGINE	27
4.	TABLEAU D'ÉQUILIBRE FINANCIER	29
5.	TABLEAU D'OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS	30
6.	TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE.....	31
7.	PLAN DE TRÉSORERIE.....	33
8.	TABLEAU DES OPÉRATIONS LIÉES AUX RECETTES FLÉCHÉES	35
9.	TABLEAU DE SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE	36
10.	CONCLUSION ET PROJET DE DÉLIBÉRATION.....	37

Rapport de présentation de l'ordonnateur Budget initial 2021

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'organisme, en respectant les principes d'annualité, de sincérité, de spécialité, d'unité et d'universalité.

En application des articles R. 719-51 et R. 719-54 du code de l'éducation, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) relevant du ministère, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont soumis à la présentation des tableaux budgétaires ainsi qu'aux dispositions des titres 1^{er} et III du décret 2012-1246 dans la mesure où il n'y est pas dérogé.

Les grandes orientations de l'Établissement pour l'année 2021 ont été présentées aux membres du Conseil d'administration en séance du 5 novembre 2020 à travers le document d'orientation budgétaire. Le budget initial traduit les moyens qui seront mobilisés en 2021 pour les mettre en œuvre.

Le processus d'analyse des besoins auprès des porteurs de projet et des équipes internes à UBFC a été conduit avec les services concernés en septembre et octobre 2020.

Il n'y pas eu de budget rectificatif en 2020. C'est pour cette raison qu'un budget révisé, appelé reprévisions 2020, est présenté en même temps que le budget initial 2021. Il n'a pas vocation à être voté, mais c'est un élément important d'information, puisqu'il apporte non seulement des modifications dans les volumes de dépenses et encaissements, mais aussi dans les données de comptabilité générale et les indicateurs d'analyse financière votée au compte financier 2019.


Le **budget initial 2021** prévoit une ouverture de crédits d'un montant de **31 855 739 € en autorisations d'engagements** et de **33 936 947 € en crédits de paiement**, soit une augmentation de 13 % par rapport au budget initial 2020 et 38 % par rapport aux reprévisions 2020. 93 % des dépenses gérées à UBFC concernent des projets sur ressources fléchées.

Avec un volume d'**encaissements budgétaires** estimés à **32 580 519 €**, le **solde budgétaire** prévisionnel est en déficit de **1 356 428 €**. Il s'explique du fait du versement par avances des aides des principaux financeurs de l'Établissement, qui entraînent des décalages importants de trésorerie entre les années des encaissements et celles d'exécution des dépenses.

Un des enjeux financiers majeurs de l'exercice 2021 sera d'optimiser les taux de consommation de crédits dans un contexte où les projets ouverts en 2017 vont arriver à terme. Ceci sera particulièrement prégnant pour le projet ISITE BFC, dont l'évaluation initialement prévue en septembre 2020, a été reportée au 1^{er} semestre 2021, et où le projet vient de faire l'objet d'une prolongation de quelques mois par l'ANR.

Cette dernière information est parvenue trop tardivement pour que les possibles conséquences financières puissent être traduites dans le budget initial. Un budget rectificatif pourra être engagé suffisamment tôt au printemps pour ajuster les ouvertures de crédits.

Si la fluidité de la chaîne financière a été améliorée, une étape supplémentaire sera franchie début 2021, avec la mise en œuvre des délégations de signature aux unités mixtes de recherche concernées par la signature de la convention de site avec le CNRS.



Enfin, la prise en charge en adjonction de service de l'agence comptable, par l'agent comptable de l'université de Bourgogne, devrait être effective au printemps après le vote du compte financier.

Le **résultat** prévisionnel de l'exercice est de **721 010 €**, la **capacité d'autofinancement** de **780 314 €** et l'**apport au fonds de roulement** de **558 179 €**, trois indicateurs qui témoignent de la soutenabilité du budget.

L'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux EPSCP rappelle que les tableaux budgétaires suivants doivent être **soumis au vote** de l'organe délibérant à l'occasion du budget :

- Le **tableau des emplois** (tableau 1). Il présente les emplois par catégorie et type de financement ;
- Le **tableau des autorisations budgétaires** (tableau 2). Il distingue les prévisions de recettes et, au sein d'enveloppes limitatives par nature, les prévisions de dépenses en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) et permet de mettre en évidence le solde budgétaire de l'exercice ;
- Le **tableau d'équilibre financier** (tableau 4). Il comprend, d'un côté les besoins de financements, de l'autre les financements ;
- Le **tableau de situation patrimoniale** (tableau 6). Il comprend le compte de résultat prévisionnel, le calcul de la capacité d'autofinancement, et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés.

Les **tableaux présentés pour information** de l'organe délibérant sont les suivants :

- Le **tableau des dépenses par destination et recettes par origine** (tableau 3). Par son niveau de détail, il a vocation à compléter le tableau des autorisations budgétaires ;
- Le **tableau des opérations pour compte de tiers** (tableau 5). Il retrace les opérations traitées en comptabilité générale en comptes de tiers ;
- Le **tableau présentant le plan de trésorerie** (tableau 7). Il permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie en fin de mois ;
- Le **tableau des opérations liées aux recettes fléchées** (tableau 8). Il permet le suivi des opérations liées à ces recettes en retraçant l'exécution passée et prévisionnelle des encaissements et des décaissements s'y rattachant.
- Les tableaux 9 et 10, **qui présentent le suivi pluriannuel des opérations** n'ont pas pu être réalisés en raison d'un manque de temps pour fiabiliser les données. Actuellement, 256 opérations sont déjà enregistrées dans le système d'information financière.

1. TABLEAU DES EMPLOIS

Les emplois exprimés en **équivalents temps plein (ETP)** prennent en compte la quotité travaillée des agents.

Les emplois exprimés en **équivalents temps plein travaillés (ETPT)** prennent en compte la quotité travaillée des agents et leur période d'activité sur l'année.

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement

Budget initial 2021

Catégories d'emplois	Nature des emplois	Emplois sous plafond Etat Budget Initial N-1	Emplois sous plafond Etat Représivions N-1 (c)	Emplois sous plafond Etat Budget Initial N	Emplois financés hors SCSP Budget Initial N-1	Emplois financés hors SCSP Représivions N-1 (c)	Emplois financés hors SCSP Budget Initial N	Global Budget Initial N-1	Global dernier Représivions N-1 (c)	Global Budget Initial N
		En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires			-	-	-	-	-	-
		CDI								
	Non permanents	CDD			244,25	263,58	353,07	244,25	263,58	353,07
S/total EC			-	-	244,25	263,58	353,07	244,25	263,58	353,07
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS								-	-	-
BIATSS	Permanents	Titulaires						-	-	-
		CDI								
	Non permanents	CDD	1,00	1,00	102,14	66,23	99,83	103,14	67,23	100,83
S/total Biatss			1,00	1,00	102,14	66,23	99,83	103,14	67,23	100,83
Totaux			1,00	1,00	346,39	329,81	452,90	347,39	330,81	453,90
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat T III			1	1				Plafond global des emplois voté par le CA	Pour information	Plafond global des emplois voté par le CA


Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

(c) le dernier budget rectificatif correspond au total du budget initial et de tous les budgets rectificatifs de l'exercice



Lors du **Budget Initial 2020 (BI 2020)**, il était calculé 1 emploi ETPT sous plafond Etat et 346,39 ETPT financés sur ressources propres, soit **un plafond global de 347,39 ETPT**.

Les données de **reprévisions de fin d'année 2020** indiquent 1 emploi ETPT sous plafond Etat et 329,81 ETPT financés sur ressources propres, soit **un plafond global de 330,81 ETPT au 31/12/2020**. On recensera alors 465,80 agents ETP présents au 31/12/2020 (personnel UBFC recruté sur ressources propres).

Lors du **Budget Initial 2021 (BI 2021)**, il est attendu 1 emploi ETPT sous plafond Etat et 452,90 ETPT financés sur ressources propres, soit **un plafond global de 453,90 ETPT**. On dénombre alors 446,70 agents ETP présents au 31/12/2021 (personnel UBFC recruté sur ressources propres).

Globalement, la variation d'emplois ETPT entre les reprévisions 2020 et le BI 2021 est de +123,09 ETPT (+106,51 ETPT entre le BI 2020 et le BI 2021).

Les prévisions de recrutements sont en adéquation avec les actions annoncées dans le débat d'orientation budgétaire 2021 (DOB 2021).

L'exercice 2021 devrait être, depuis la création d'UBFC en 2015 celui où les dépenses de personnels sont les plus élevées, en raison notamment des conséquences de la crise sanitaire, qui a entraîné :


- Le report des recrutements sur de nombreux projets ;
- La prolongation de nombreux contrats doctoraux financés par la Région mais aussi par l'ANR ;
- Le report de la fin d'exécution des premiers appels à projets de recherche démarrés en 2017 (1^{ère} vague ANR, ISITE et contrats doctoraux Région).

A cela, s'ajoutent les nouveaux projets dont UBFC s'est vu attribuer la gestion :

- PIA SFRI « UBFC InteGrate » dont l'enjeu est de déployer trois graduate schools, incluant l'EUR EIPHI ;
- Labex LipSTIC, qui a fait l'objet d'une prolongation de 5 années en 2020 ;
- PIA TEAM-SPORTS, dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris, et dont l'objectif vise à soutenir des projets de recherche translationnelle permettant aux équipes de France d'atteindre la plus haute performance.

L'EUR-EIPHI, et dans une moindre mesure ISITE-BFC et LipSTIC, se sont vus dotés d'un soutien financier conséquent de la Région et du FEDER, avec un impact important en termes de recrutement d'une trentaine de doctorants et de post-doctorats.

Enfin, les recrutements prévus dans les projets 2021 des ANR, H2020 et PIA (EUR-EIPHI et NCU-RITM-BFC), ainsi que les recrutements sur de nouveaux projets initiés grâce à des financements additionnels obtenus du FEDER et de la Région BFC, viennent aussi expliquer l'augmentation des emplois et de la masse salariale.



Il convient, avant d'entrer dans l'analyse, de préciser que le périmètre « Emplois doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs » et « BIATSS » a été modifié, impactant le volume d'emploi et les enveloppes de crédits afférents. En effet, un réajustement a été opéré sur la première catégorie pour tenir compte des agents de type professeurs invités, tenure tracks, mais aussi de doctorants effectuant des demi-thèses et/ou cofinancés, considérés comme CDD et assimilés jusqu'alors en BIATSS, d'où l'écart de comparaison qui peut exister entre BI 2020 et réprévision 2020 / BI 2021.

1.1 Les emplois sous plafond Etat

Pour mémoire, en 2017, un seul emploi ETPT sous plafond État a été notifié à UBFC. Il correspond à une création au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Expérimentations Pilotes Formation tout au long de la vie ». Cet emploi est accompagné de 60 418 € de crédits de masse salariale transférés à 50 % à l'UTBM et à 50 % à AgroSup Dijon.

1.2 Les emplois financés hors Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)

Les emplois financés sur les ressources propres de l'établissement hors SCSP sont de **353,07 ETPT doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs** (Dct/Ens/E-C) et **99,83 ETPT BIATSS**, soit **un total de 452,90 ETPT** au 31/12/2021.

1.2.1 Emplois doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs (Dct/Ens/E-C)

Le BI 2021 prévoit **353,07 ETPT** (Dct/Ens/E-C) répartis entre les financements Région et les financements sur projets de recherche, avec un stock de 347 ETP en fin d'année 2021.

Les effectifs ETPT se répartiraient alors comme suit : 82,85 ETPT financés sur des projets ANR, 99,38 ETPT contrats doctoraux Région, 28 ETPT financés sur des projets H2020, 52 ETPT imputés sur l'EUR-EIPHI, 81,92 ETPT affectés à ISITE, 2 ETPT imputés sur le FEDER, 1,67 ETPT rattachés à TEAM-SPORTS, 5 ETPT recrutés sur LipSTIC et 0,25 ETPT sur RITM.

1.2.2 Emplois BIATSS

Le BI 2021 fait état de **99,83 ETPT** BIATSS financés sur des projets de recherche ou des ressources de fonctionnement UBFC.

Parmi eux, on peut noter 2,90 ETPT imputés sur des dispositifs Santé (Plateforme nationale de recherche sur la fin de vie et Pôle Santé Publique), 21,25 ETPT financés par l'ANR, 11,13 ETPT imputés sur des projets H2020, 3,92 ETPT sur le projet EUR-EIPHI, 5 ETPT pour celui du NCU-RITM, 28,42 ETPT sur le projet ISITE, 12,17 ETPT pour la gestion de nouveaux projets (FEDER, TEAM-SPORTS, LipSTIC, SFRI).

Au service des missions principales d'UBFC, 15,04 ETPT sont au siège d'UBFC :

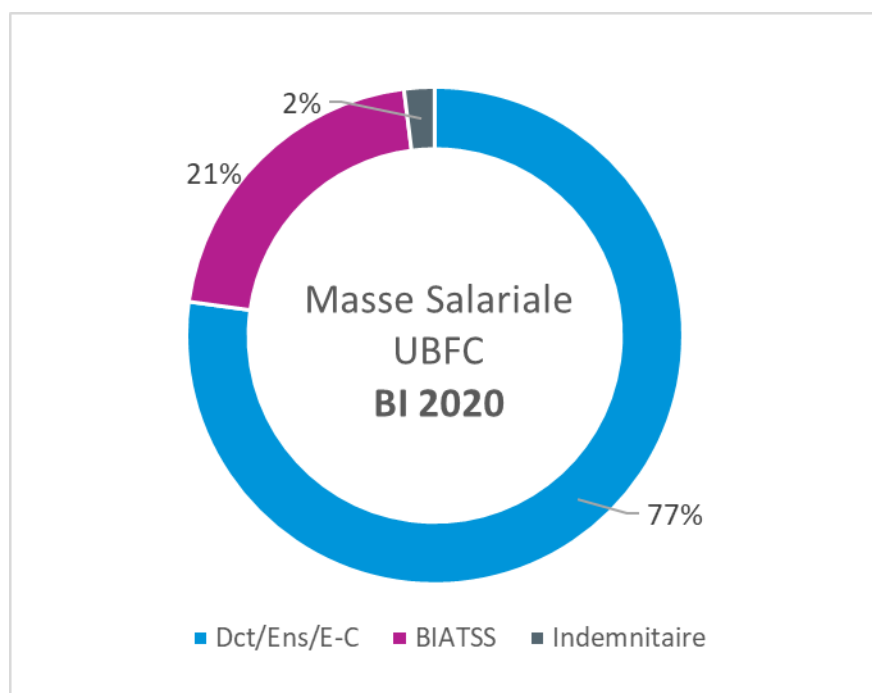
- 1,5 ETPT à l'entrepreneuriat PEPITE ;
- 1 agent à mi-temps pour la mise en œuvre d'Erasmus + ;
- 2,08 ETPT pour la formation (écoles doctorales) ;
- 3 apprentis ;
- 7,46 ETPT sur des fonctions supports (2 agents à la Direction des Affaires Financières, 2 agents à la gestion administrative des projets Recherche (ANR / Région / FEDER), 1 agent au développement de la vie étudiante, 1 agent pour la communication scientifique, 1 agent en renfort aux Affaires Juridiques, 1 agent à mi-temps pour la mise en place d'un comité d'éthique). Parmi eux, 6 agents font l'objet d'un soutien financier de la Région.

1.3 Analyse de la masse salariale

En GBCP, les autorisations d'engagement (AE) sont égales aux crédits de paiement (CP). Par conséquent, les AE et les CP sont analysés indistinctement.

1.3.1 Données inscrites au Budget Initial 2021

Le BI 2021 prévoit une enveloppe de masse salariale à hauteur de 17 359 829 €, répartis entre 13 398 490 € de masse salariale pour les doctorants / enseignants / enseignants-chercheurs (Dct/Ens/E-C), 3 616 764 € de masse salariale BIATSS et 344 574 € de masse salariale indemnitaire (masse salariale qui ne décompte pas d'emplois).



Les enveloppes ci-dessus tiennent compte des réaffectations opérées sur les emplois (cf. § sur la ventilation Dct/Ens/E-C - BIATSS et qui impactent les variations BI 2020 et prévisions 2020 / BI 2021).

1.3.2 Comparaisons avec les reprévisions 2020

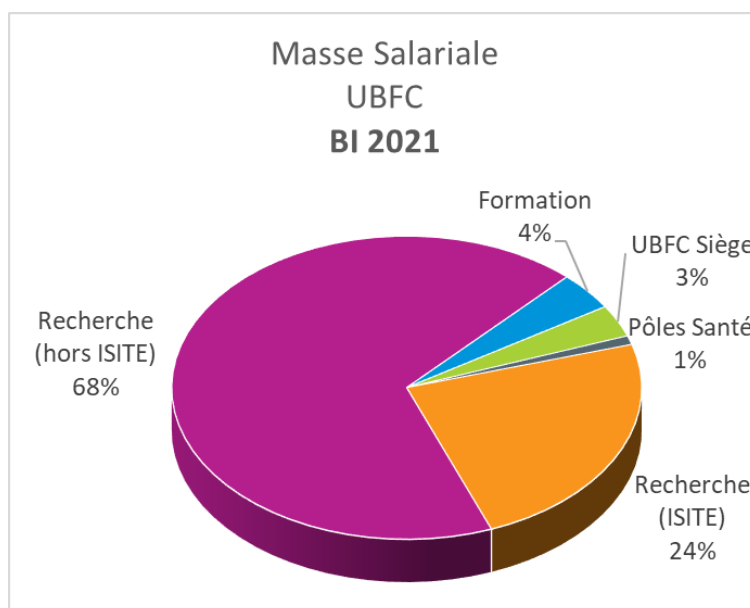
Le taux de prévision des crédits de paiement en personnel est de 35 % plus élevé entre les reprévisions 2020 et le BI 2021 : les CP du BI 2021 s'élèvent à 17 359 829 € au 31/12/2021, soit 4 523 462 € de plus de ce qui était prévu aux reprévisions 2020 (12 836 367 €).

L'écart entre les reprévisions 2020 et le BI 2021 s'explique d'abord par une prévision de masse salariale qui tient compte des données d'exécution au 30/09/2020, puis des prévisions budgétaires remontées par les porteurs scientifiques dans les fiches de coûts, d'une part de reprogrammation des recrutements restés jusque-là vains, ainsi que des actions affichées dans le DOB 2021.

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier par dispositif la prévision BI 2021 des données de personnel par rapport aux reprévisions 2020.

	REPREVISIONS 2020	BUDGET INITIAL 2021	Ecart BI 2021 / REPREVISIONS 2020	
	Masse salariale	Masse salariale	Masse salariale	
PÔLES	178 473	165 055	●-	13 418
SANTE				
PÔLE SANTE - ARS	56 743	54 656	●-	2 087
SANTE - FIN DE VIE	121 730	110 399	●-	11 331
RECHERCHE	11 852 788	15 892 642	●	4 039 854
AFOSR USA	-	107	●	107
ANR	2 089 407	3 737 852	●	1 648 445
CONTRATS DOCTORAUX	3 117 068	3 430 213	●	313 145
H2020	966 449	1 602 134	●	635 685
FEDER	29 017	90 869	●	61 852
LIPSTIC	75 664	422 326	●	346 662
PIA 3 - EUR-EIPHI	854 558	2 121 754	●	1 267 196
PIA 3 - ISITE	4 672 247	4 121 569	●-	550 678
SFRI	-	255 200	●	255 200
TEAMSPOITS	48 485	110 725	●	62 240
PIA AUTRE			●	-
FORMATION	343 621	708 388	●	364 767
ECOLES DOCTORALES	27 365	49 857	●	22 492
ERASMUS +	35 076	32 659	●-	2 417
HEURES ENSEIGNEMENT	59 499	297 739	●	238 240
PEPITE	43 029	90 599	●	47 570
PIM	-	-	●	-
PIA 3 - NCU-RITM	177 644	237 534	●	59 890
VIE	1 008	-	●-	1 008
UBFC	461 485	593 745	●	132 260
SIEGE				
FONCTIONS SUPPORT	301 191	390 448	●	89 257
FRI	70 155	54 411	●-	15 744
GOUVERNANCE	62 325	116 336	●	54 011
GOUVERNANCE ED	27 814	32 550	●	4 736
TOTAL	12 836 367	17 359 828	●	4 523 461

Les **projets de recherche** représentent à eux seuls **92 %** de la masse salariale d'UBFC.



Comparé au DOB 2021 où les données n'étaient pas totalement consolidées, le BI 2021 présente une prévision chiffrée aboutie et corrélée avec les prévisions de recrutement.

Parmi les dispositifs figurant dans le tableau ci-dessus, la hausse est générale, en particulier pour tous les projets de recherche exceptés pour ISITE dont la baisse s'inscrit avec la fin du projet, dans l'attente d'avoir un retour du jury sur la pérennité du projet.

La hausse la plus significative concerne les projets liés à la **formation** avec une augmentation des dépenses à hauteur de 106 %. Outre le renfort de l'équipe de gestion du NCU-RITM BFC, l'item tient compte des heures d'enseignement effectuées par les doctorants, et qui font l'objet d'un reversement par les établissements membres (dépense chiffrée à 297 739 € sur la base d'un financement mensuel de 45 doctorants et 64 heures annuelles), et aussi d'une partie du renfort RH de l'équipe PEPITE qui a bénéficié d'un soutien financier du Conseil Régional (1,5 postes prévus et financés par la Région et potentiellement le MESRI estimés à 72 400 €). L'enveloppe indemnitaire des vacances des Écoles doctorales pour les formations transversales à destination des doctorants est revue à la hausse par rapport aux reprévisions 2020 pour tenir compte du contexte sanitaire et de conditions de formations revenues à la normale pour les doctorants.

Le reste des dépenses – Erasmus+ et la vie étudiante – n'apportent pas de commentaire particulier (32 659 € en 2021).

Les dépenses de personnel rattachées **au fonctionnement d'UBFC siège** sont en hausse de 29 % entre les reprévisions 2020 et le BI 2021. Elles tiennent comptent principalement des dépenses indemnitaires qui augmentent avec la mise en place de la nouvelle équipe dirigeante en fin d'année 2020 (61 993 €) ainsi que des dépenses récurrentes (compléments indemnitaires d'agents mis à disposition par les établissements membres, rémunération des personnels chargés de mission – recherche, formation, pôles thématiques – régularisations diverses en attente de traitement).

Enfin, les dépenses sur projets de **recherche** sont en hausse de 34 %. Outre l'arrivée de nouveaux projets, l'EUR-EIPHI verra son enveloppe de masse salariale triplée en raison notamment des projections en année pleine des contrats co-financés par la Région et le FEDER, et ayant démarré fin 2020. Les contrats doctoraux (financés par la Région), par leur nature et les contraintes d'exécution qui les caractérisent, sont les dépenses dont le taux d'exécution est le plus fiable (indépendamment des démissions qui peuvent exister en cours d'année) ; 2021 sera marquée par la fin de contrats des doctorants ayant démarré en 2018 (22 contrats doctoraux de l'appel à projet et 7 JCE).

Concernant ISITE, les enjeux de consommation restent forts pour 2021, compte tenu de l'échéance calendaire ; l'enveloppe est en baisse de 12 % entre les reprévisions 2020 et le BI 2021, car elle tient compte des décalages temporels des recrutements entre ce qui était prévu dans la fiche de coût et la date effective du recrutement et également des éventuels changements de masse, de fonctionnement à personnel, qui eux ne figuraient pas au contraire dans la fiche de coûts (notamment pour les appels à projets 2017 et 2018).

1.4 Indicateurs

MASSE SALARIALE HORS EMPLOIS SOUS PLAFOND	COMPTE FINANCIER 2019	REPREVISIONS 2020	BUDGET INITIAL 2021	Variation 2019 - 2021
MASSE SALARIALE (hors indemnitaire)	7 275 291	12 604 385	17 015 254	
ETPT	186,32	329,82	452,90	
MASSE SALARIALE / ETPT	39 047	38 216	37 570	
MASSE SALARIALE (incluant indemnitaire)	7 409 318	12 836 366	17 359 828	
ETPT	186,32	329,82	452,90	
MASSE SALARIALE / ETPT	39 767	38 919	38 330	

NB : Les rémunérations "indemnitaires" ne décomptent pas d'emploi

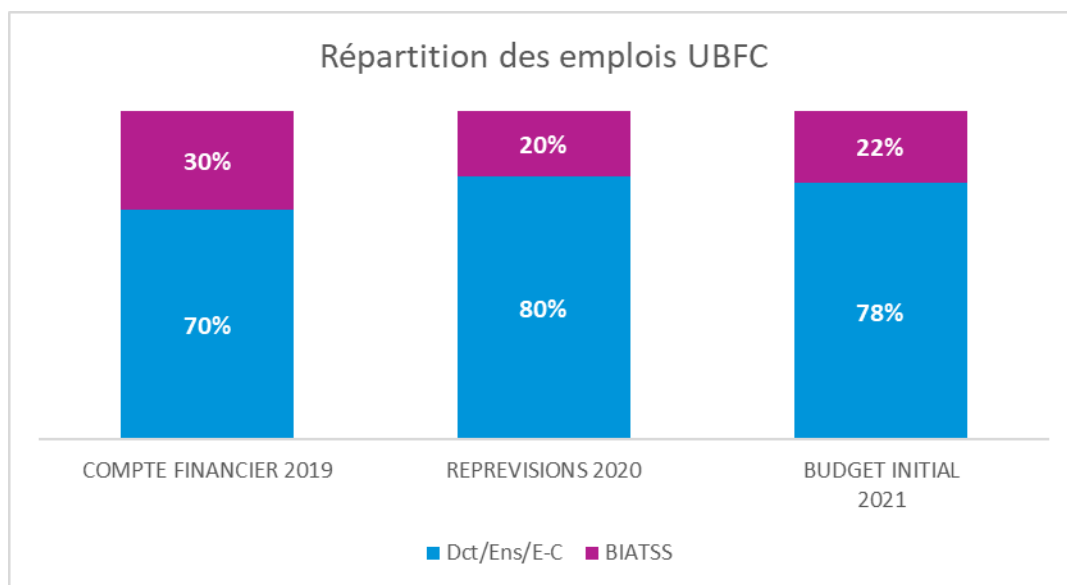
Point le plus haut
 Points bas

Le **coût moyen d'un ETP** (Masse salariale / ETPT) – **hors indemnitaire** - au BI 2021 est de **37 570 €**, proche du coût moyen affiché pour les reprévisions 2020 (38 216 €). Comparé avec le coût moyen d'un ETP figurant au compte financier 2019, le coût moyen d'un ETP au BI 2021 est 1 297 € moins élevé (39 047 € en 2019).

Si on tient compte des rémunérations indemnitaires dans la masse salariale pour calculer cet indicateur, l'indicateur augmente alors de 2 %.

La diminution du coût moyen entre les reprévisions 2020, comme pour le BI 2021 et l'exécuté 2019 s'explique par la prise en charge potentielle d'un plus grand nombre de doctorants, représentant un volume de masse salariale plus grand mais pour un coût moyen inférieur à celui d'un BIATSS. L'exécuté 2020 donnera d'avantage d'éléments d'analyse sur cette tendance.

La ventilation entre les deux catégories d'emplois reste stable entre les reprévisions 2020 et le BI 2021. La différence avec le BI 2020 résulte du changement de périmètre entre les 2 catégories d'emplois, explicité précédemment.




2. TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

Tableau 2
Autorisations budgétaires
Budget initial 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses (€)							Recettes (€)			
	Budget initial 2020		Reprévision 2020		Budget initial 2021		Montants des encaissements			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Budget initial 2020	Reprévision 2020	Budget initial 2021	
Personnel	13 604 380	13 604 380	12 836 367	12 836 367	17 359 829	17 359 829	2 518 393	2 139 508	3 275 938	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>							268 680	400 398	1 260 418	Subvention pour charges de service public
Personnel général	285 963	285 963	454 811	454 811	593 746	593 746	63 000			Autres financements de l'État
Personnel I-SITE	4 578 644	4 578 644	4 648 308	4 648 308	4 095 618	4 095 618	30 000	36 332		Fiscalité affectée
Autres contrats	8 739 773	8 739 773	7 733 248	7 733 248	12 670 465	12 670 465	45 500	25 600	2 000	Autres financements publics
							2 111 213	1 677 178	2 013 520	Recettes propres
Fonctionnement et intervention	11 691 346	12 176 126	7 610 720	6 877 496	10 894 576	12 076 794				
Fonctionnement général	1 166 268	1 280 507	1 090 351	921 086	1 387 789	1 582 583				
Fonctionnement I-SITE	6 219 649	6 372 580	3 522 521	3 123 224	2 952 825	3 481 086				
Fonctionnement autres contrats	4 305 429	4 523 039	2 997 848	2 833 185	6 553 963	7 013 125				
Investissement	2 864 480	3 200 848	2 603 295	2 022 091	3 601 334	4 500 324				
Investissement général	548 258	568 042	61 591	57 421	212 279	222 136	50 000	60 000	290 000	Financements de l'Etat fléchés
investissement I-SITE	739 363	1 012 935	1 519 159	1 118 693	790 258	1 351 956	20 640 777	13 000 174	28 597 171	Autres financements publics fléchés
Investissement autres contrats	1 576 859	1 619 871	1 022 545	845 976	2 598 796	2 926 233	42 802	441 915	417 410	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	28 160 205	28 981 354	23 050 383	21 735 954	31 855 739	33 936 947	23 251 972	15 641 597	32 580 519	TOTAL DES RECETTES
	A		A		B		C			
Solde budgétaire (excédent)							5 729 382	6 094 357	1 356 428	Solde budgétaire (déficit)



Ce tableau distingue les prévisions de recettes au sein d'enveloppes limitatives par nature (fonctionnement, masse salariale et investissement), les prévisions de dépenses en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Lors de l'établissement du compte financier, ce tableau comporte également les réalisations de l'exercice.

Les autorisations d'engagement constituent la limite maximale des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice tandis que les crédits de paiement constituent la limite maximale des dépenses pouvant être payées sur l'exercice.

Il est organisé pour la partie dépenses en 3 sous domaines distincts : les dépenses rattachées aux lignes budgétaires du projet ISITE-BFC, celles rattachées aux autres projets de recherche et les dépenses de fonctionnement de la structure. Les encaissements qui proviennent de recettes fléchées, essentiellement les acomptes perçus sur les projets de recherche sont isolés de ceux provenant des recettes globalisées, comme la subvention pour charge de service public par exemple.

2.1 Les recettes

Les **encaissements budgétaires** sont prévus au budget initial 2021 à hauteur de **32 580 519 €** dont **3 275 938 €** concernent des **recettes globalisées** et **29 304 581 €** des **recettes fléchées**.

2.1.1 Les recettes globalisées

Les recettes globalisées sont constituées par :

- La subvention pour Charge de Service Public (**SCSP**) d'un montant pré notifié de **1 260 418 €** dont 260 418 € de crédits pour le fonctionnement d'UBFC et 1 000 000 € de soutien au projet Ritm'Hyc, accordé par la tutelle dans le cadre du plan de relance ;
- La part de frais de gestion revenant à UBFC d'un montant total de **1 021 576 €** et calculés sur la base des dépenses prévisionnelles sur les projets de recherche dont 418 802 € pour le projet ISITE, 253 954 € pour l'EUR EIPHI, 232 810 € pour les ANR génériques ;
- **Les reversements par les établissements des droits d'inscription** payants dus par les doctorants (second versement 2020-2021 et premier versement 2021-2022) pour un montant de **553 600 €** ;
- Les **contributions des établissements membres** UBFC à hauteur de **300 000 €** ;
- Les contributions des membres du **Polytechnicum** pour un montant total d'environ **43 612 €** ;
- Le **versement d'un établissement membre** pour le financement d'un emploi transféré pour un montant de **93 732 €** pour trois ans ;
- **Des subventions de collectivités** au fonctionnement d'UBFC estimées à **3 000 €**.

2.1.2 Les recettes fléchées

Les recettes fléchées, estimées à **29 304 581 €**, sont en nette augmentation par rapport à celles inscrites au budget initial 2020, et aux prévisions 2020.

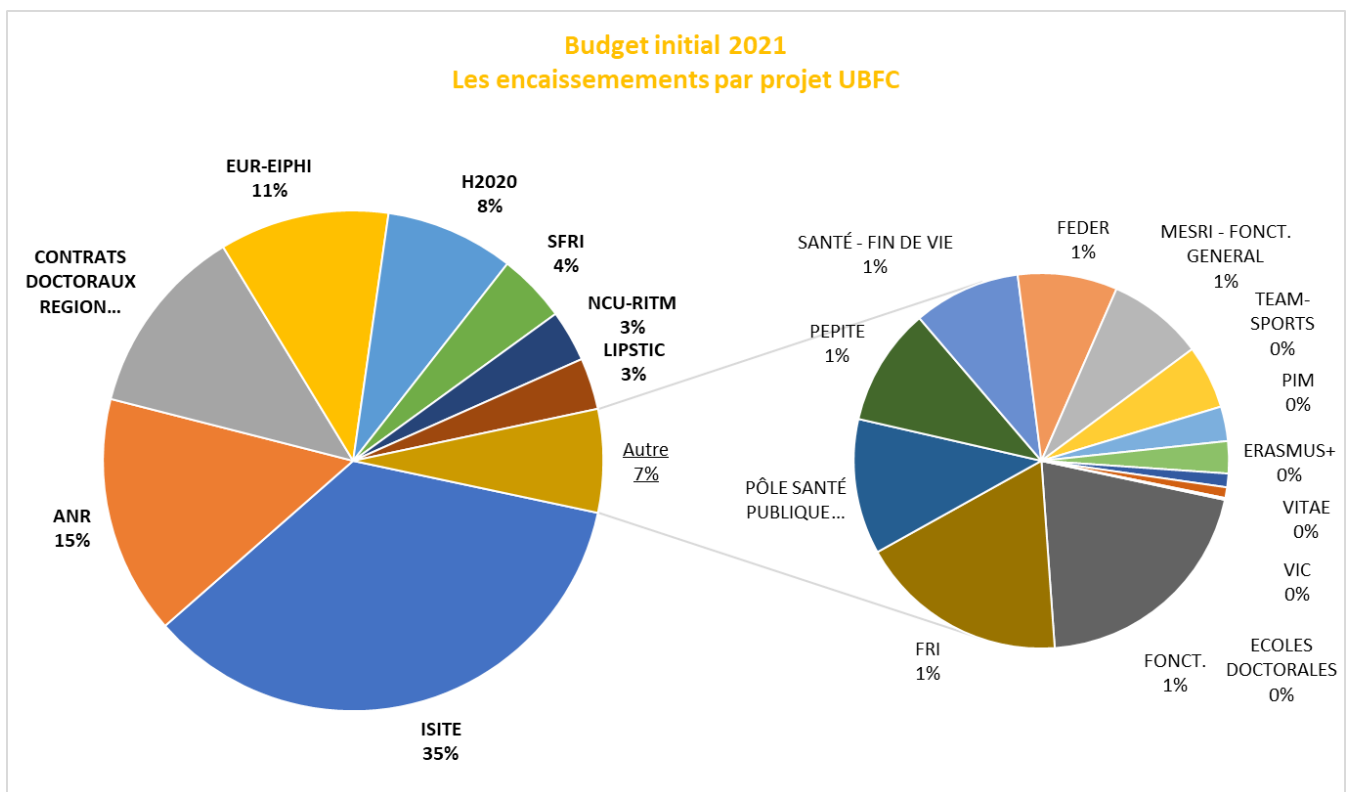
Il convient de souligner que les prévisions 2020 ont traduit, en entrée, les encaissements liés aux nouveaux projets, et en sortie la situation débitrice de l'ANR pour le projet ISITE. En effet, l'agence a bloqué les versements prévus au calendrier initial dans l'attente des réponses du SGPI sur une prolongation du projet et la signature d'un avenant.

Les recettes fléchées proviennent des financeurs des projets portés par UBFC avec :

- **L'ANR pour les PIA** d'un montant de **14 287 789 €** dont :
 - ✓ ISITE BFC : 9 938 458 € pour l'essentiel constitué des arriérés de versement. Cette somme ne traduit pas les ajustements qui pourraient découler des dispositions prévues dans l'avenant n°2 à la convention ANR qui n'est pas consolidé au moment des opérations d'élaboration du budget initial ;
 - ✓ SFRI INTEGRATE : 1 300 000 € ;
 - ✓ EUR EIPHI : 1 023 018 € ;
 - ✓ NCU RITM : 975 368 € ;
 - ✓ LABEX LIPSTIC 2 : 920 798 € ;
 - ✓ Autres PIA de type PPR (Team Sports – Vitae) : 130 147 €.
- **L'ANR sur les projets génériques.** UBFC porte à ce jour 100 projets lauréats rattachés à la période 2017-2020. En tenant compte de la Loi de programmation de la recherche 2021-2030 qui prévoit, entre autres, le renforcement des moyens de l'ANR dès 2021, une trentaine de nouveaux projets est estimée pour 2021. Il convient de noter que les projets qui devaient arriver à leur terme en 2020 ont, dans leur majorité, bénéficié d'une prolongation de 6 mois en raison du contexte sanitaire, reportant leur terme à 2021. Le montant des encaissements est estimé à **4 485 777 €**.
- **La Région Bourgogne-Franche-Comté**, qui soutient UBFC à travers ses différents dispositifs pour un montant de **6 268 578 €** dont :
 - ✓ L'appel à projets « ISITE » en cofinancement des PIA ISITE-BFC, EUR EIPHI et LipSTIC, pour un montant prévisionnel de 2 058 188 € ;
 - ✓ Le financement fin 2020 d'une centaine de contrats doctoraux et post-doctoraux dans le cadre des dispositifs Amorçage, Envergure et thèses sèches. UBFC estime le nombre de ces nouvelles conventions pour 2021 à 37. Le montant des encaissements prévus s'élève à 3 612 872 €. Il convient d'ajouter que la Région s'est alignée sur les dispositions prises par le Mesri pour la prolongation des contrats doctoraux et de certains contrats de recherche. Cette mesure représente un coût supplémentaire de 277 356 € pour la collectivité ;
 - ✓ Le soutien au fonctionnement d'UBFC en renouvelant la subvention accordée en 2020, pour permettre à UBFC de financer 6 postes de soutien pendant trois ans (projets de recherche, communication scientifique, vie étudiante et appui juridique) pour un montant de 613 000 €. Les encaissements prévus pour 2021 s'élèveront à 287 003 €.
 - ✓ L'appel à projets vie étudiante et autres dispositifs transversaux qui permet à UBFC d'organiser l'Ingénieur Manager Tour, de soutenir des actions autour de l'entrepreneuriat étudiant et de la vie étudiante, ou encore de financer le projet dat@UBFC pour un volume de recettes générées à hauteur de 310 515 €.

- **L'Europe**, pour un montant total de **3 289 891 €** relatif aux prévisions d'encaissement des aides allouées à 19 projets en 2020 et les premiers versements sur les 13 projets cofinancés par le FEDER ;
- Le versement par les établissements membre des heures d'enseignement pour un montant de **352 881 €** ;
- D'autres contributeurs comme le MESRI, l'ARS et le CHU de Besançon avec **344 490 €** pour les pôles Santé (Plateforme nationale de recherche sur la fin de vie et Pôle Santé Publique) et **161 048 €** pour le PEPITE BFC et autres soutiens divers ;
- Les établissements membres, enfin, afin de traduire le mode de comptabilisation sur le principe des écarts de **l'arbitrage des crédits récurrents de recherche par UBFC** pour un montant de **114 127 €**.

Le graphique ci-dessous apporte un éclairage sur le poids financier de chaque projet dans le budget d'UBFC.

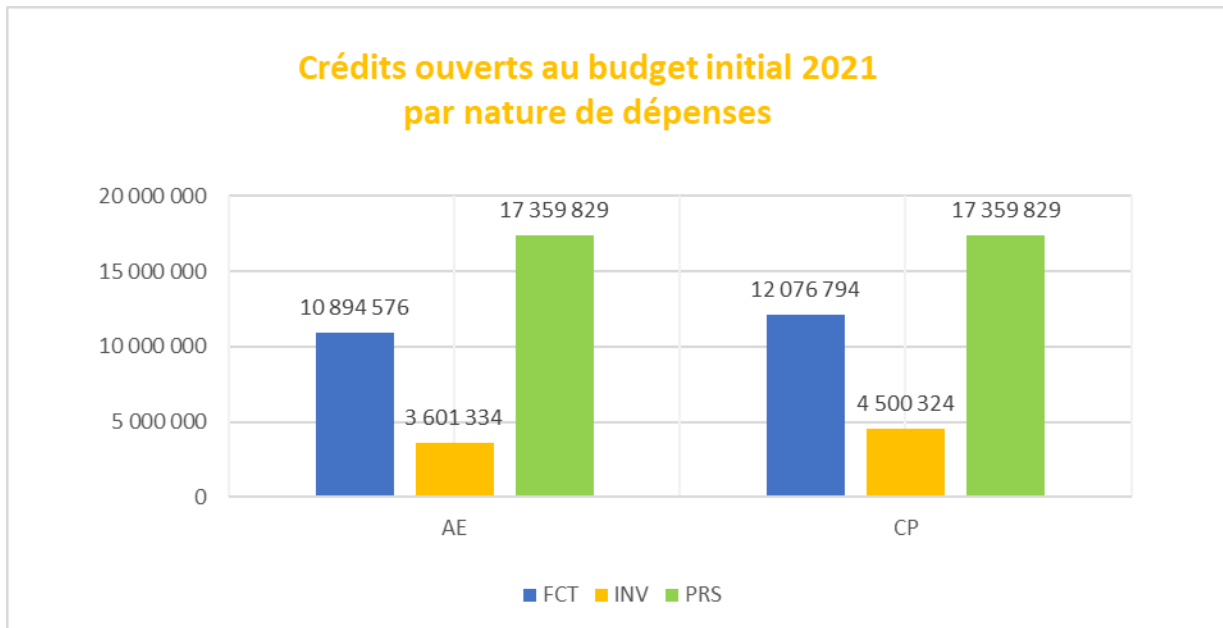


2.2 Les dépenses

2.2.1 Analyse globale

Les dépenses prévues au BI 2021 s'élèvent à **33 936 947 € ouverts en crédits de paiement**. Les autorisations d'engagement **s'élèvent à 31 855 739 €**. La comparaison

avec le BI 2020 montre une augmentation globale du budget de 38 % et de 56 % par rapport aux révisions 2020, elles-mêmes en diminution de 18 % en AE et de 25 % en CP par rapport au BI 2020.

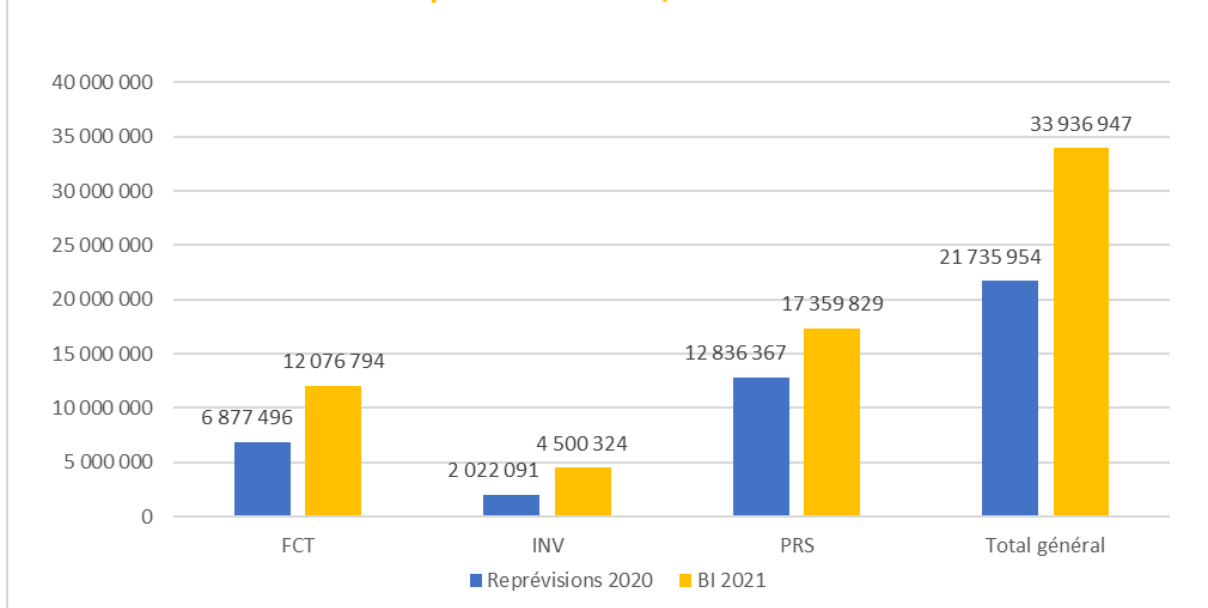


Ces importantes fluctuations s’expliquent par la sous-exécution des dépenses en 2020 traduites dans les révisions 2020, et leur reprogrammation affichée dans le BI 2021.

Les dépenses de personnel augmentent de façon significative en volume, (+35 % en valeur), traduisant en partie des reports de recrutement de 2020 à 2021, ainsi que les nouvelles vagues de recrutement liées aux nouveaux appels à projets estimés par UBFC. L’analyse détaillée de la masse salariale est disponible au point 1.3 de ce document.

Les dépenses de fonctionnement et d’investissement augmentent aussi de façon très marquante pour les mêmes raisons, et aussi de par un volume important de restes à payer estimés à fin 2020.

Comparaison des crédits de paiement Reprévisions 2020 / BI 2021

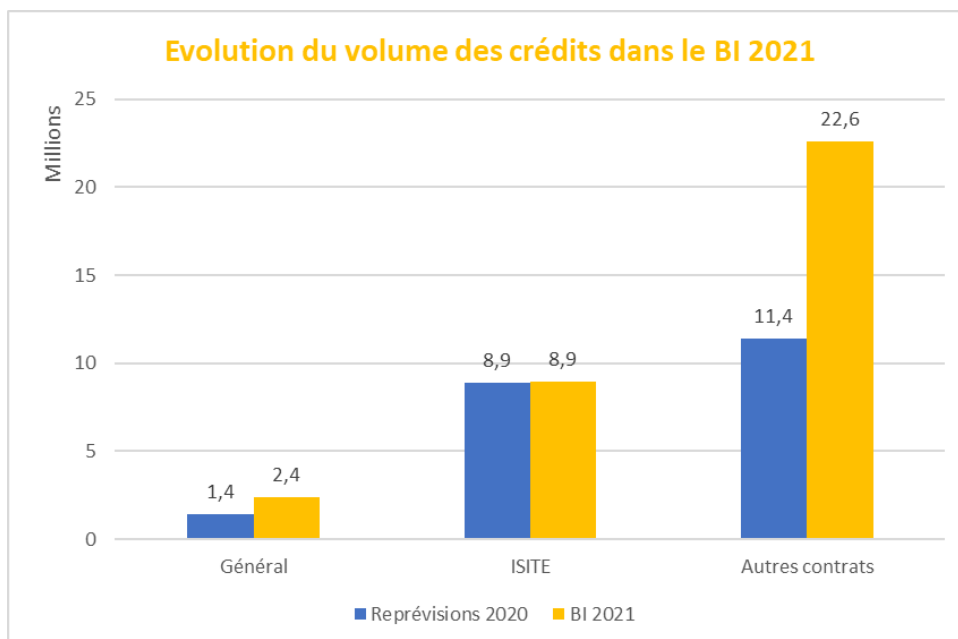


La répartition des crédits entre les trois domaines traditionnellement retenus par l'Établissement dans les documents budgétaires (général, ISITE et autres), montre que la part des crédits ISITE-BFC, passe de 41 % en reprévisions 2020 à 26 % au BI 2021, tout en conservant un volume de crédits stables. Cet indicateur témoigne de la dynamique d'UBFC, qui se traduit d'année en année, par une augmentation significative du nombre de projets portés et gérés au sein d'UBFC.

Ce montant n'est pas significatif en 2021 puisque le projet ISITE sera, en 2021, en évaluation.

Par ailleurs, le volume des éventuels crédits supplémentaires que pourrait traduire le dernier avenant n'étant pas connu au moment de la consolidation de ce budget, il n'est pas pris en compte. Il fera l'objet d'un budget rectificatif au printemps si nécessaire.

Evolution du volume des crédits dans le BI 2021



2.2.2 Analyse par projets et nature des dépenses

État des ouvertures de crédits budgétaires par dispositif au BI 2021

	PROJET	FCT	INV	PRS	Total général
FORMATION	ECOLES DOCTORALES	557 950	25 200	49 857	633 007
	ERASMUS+	205 240		32 659	237 899
	DEP. TRANSV.FORMATION			297 739	297 739
	NCU-RITM	115 500	4 000	237 534	357 034
	PEPITE	107 000	19 500	90 599	217 099
	PIM	102 279			102 279
	VIC	2 971			2 971
	VIE	72 800			72 800
Total FORMATION		1 163 740	48 700	708 387	1 920 827
PÔLES MEDICAUX	PÔLE SANTÉ PUBLIQUE	24 271		54 656	78 927
	SANTÉ - FIN DE VIE	70 091		110 399	180 490
Total PÔLES MEDICAUX		94 362		165 055	259 417
RECHERCHE	ANR	2 085 126	915 297	3 737 852	6 738 270
	CONTRATS DOCTORAUX JCE			2 766	2 766
	CONTRATS DOCTORAUX REGION			3 453 397	3 453 397
	EUR-EIPHI	895 258	1 397 933	2 121 754	4 414 946
	FEDER	114 200	3 704	90 869	208 773
	H2020	1 035 057	122 224	1 602 134	2 759 415
	ISITE	2 952 825	790 258	4 095 618	7 838 702
	LIPSTIC	427 523	63 122	422 326	912 971
	SFRI	655 397	10 000	255 200	920 597
	TEAM-SPORTS	55 300	37 815	110 725	203 840
	VITAE	28 000			28 000
Total RECHERCHE		8 248 685	3 340 355	15 892 641	27 481 682
SIEGE	FONCT.	1 387 789	212 279	593 746	2 193 814
Total SIEGE		1 387 789	212 279	593 746	2 193 814
Total général		10 894 576	3 601 334	17 359 829	31 855 739

- **ÉCOLES DOCTORALES**

Les autorisations de dépenses inscrites restent stables par rapport à celles de 2020. Conformément aux engagements d'UBFC, la dotation aux Ecoles doctorales (ED) est maintenue à 459,5 k€ et le budget total s'élève à **633 007 €**.

La différence entre les dotations ED et le budget global permet le financement du fonctionnement de la mission doctorale, des formations transversales et des actions de communication comme les actions du collège doctoral.

- **CONTRATS DOCTORAUX**

Sont rattachés ici l'ensemble des contrats doctoraux et post-doctoraux financés par la Région dans le cadre des dispositifs amorçage, envergure et thèse sèches, pour un montant de **3 456 163 €**.



- **NCU-RITM**

Les crédits budgétaires sont ouverts au BI 2021 pour un montant de **357 034 €**. Ils sont complétés des versements aux établissements qui apparaissent dans le tableau 5 des opérations pour comptes de tiers (**697 391 €**).

Ils financent l'ensemble des actions prévues par l'équipe projet en 2021 conformément aux 6 leviers du projet, parmi lesquelles :

- ✓ Le recrutement d'un ingénieur pédagogique (IGE) afin de renforcer le levier 6 « ATP » ;
- ✓ La possibilité d'inviter un professeur permettant d'enrichir les réflexions autour de l'innovation et de la recherche et d'accueillir un·e stagiaire pour l'accompagnement des projets ;
- ✓ Le lancement d'un AAP spécifique FTLV en janvier 2021 ;
- ✓ L'organisation des 1^{ères} Assises de la FTLV ;
- ✓ Le déploiement d'un écosystème de reconnaissance et des OpenBadges, en lien avec BRAVO-BFC ;
- ✓ La coordination et le renforcement des liens entre les acteurs de la pédagogie et les personnels supports (organisation de séminaires et webinaires, mise en place du dispositif « OpenClass », application de procédures administratives coconstruites avec les établissements...) ;
- ✓ L'essaimage et la mise en réseau des projets et actions expérimentés en 2019 et 2020.

A ce plan d'actions, il convient d'ajouter le déploiement du projet de RITM'Hyc, 7ème levier de transformation de RITM-BFC, dont la subvention de 1 M € accordée par Le Mesri dans le cadre du plan de relance sera reversée aux établissements membres en opérations pour comptes de tiers (cf. tableau 5).

- **PEPITE**

Le PEPITE BFC compte actuellement une équipe de 3 personnes à temps plein, dont 2 IGE, une directrice et un réseau de 9 référents officiels dans les 7 établissements, amplifié par un réseau contacts et relais dans les établissements, à la fois enseignants, chercheurs, responsables de composantes ou de formations et personnels des services de soutien. Le budget prévisionnel 2021 d'un montant de **217 099 €** permet de couvrir une partie de la masse salariale, l'organisation de séminaires, des actions de communication et de digitalisation des supports de sensibilisation, d'accompagnement des entrepreneurs étudiants.

- **PIM**

Le budget 2021 du POLYTECHNICUM d'un montant de **102 279 €** reste stable par rapport à 2020. Il va permettre le financement des actions définies en COPIL avec notamment l'organisation de l'édition 2021 de l'Ingénieur Manager Tour, le développement de sa stratégie de communication, le développement d'actions de coopérations internationales, la promotion du doctorat et des métiers de la recherche.



- **LA VIE ÉTUDIANTE et CULTURELLE(VIE et VIC)**

La mission de coordination de la vie étudiante UBFC va poursuivre ses actions avec la mise en œuvre des deux projets dont UBFC a été lauréat dans le cadre du dispositif « Vie étudiante » porté par la Région.

L'organisation de ces événements a souffert comme de nombreux autres projets de retard, en raison de la situation sanitaire, mais dès janvier 2021, une réunion du Comité de coordination vie étudiante permettra de statuer sur la mise en œuvre de ces 2 projets.

- ✓ « Les Olympiades du développement durable » pour développer un sentiment d'appartenance à la communauté d'UBFC ;
- ✓ « Bien-Etre et Santé » pour trouver des solutions aux différentes problématiques des étudiants sur le sujet.

Le montant des crédits ouverts pour leur réalisation est de **75 771 €**.

- **DÉPENSES TRANSVERSALES A LA FORMATION**

Il s'agit du paiement aux doctorants UBFC financés sur projet de recherche des heures d'enseignement pour un montant de **297 739 €** qui sont par ailleurs remboursées par les établissements d'accueil.

- **ERASMUS +**

Dans le cadre de l'internationalisation de ses formations et dans l'objectif de renforcer la mobilité européenne et internationale, UBFC s'est engagé depuis 2018 à mettre en œuvre le programme Erasmus+. Le programme a pour objectif de renforcer la mobilité des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels, et de coopérer avec d'autres acteurs de l'éducation et de la formation, en Europe et dans le monde.


Depuis 2019 UBFC participe au programme Erasmus + KA 103 « Mobilité des étudiants, enseignants et personnels de l'enseignement supérieur » au sein des pays membres du programme.

Les crédits ouverts en 2021 d'un montant de **237 899 €** permettront de financer des bourses de mobilité sortantes, des mobilités de stage pour les étudiants, des mobilités d'enseignement et de soutien aux formations des personnels.

- **ISITE-BFC**

L'enjeu principal en 2021 sera de rattraper le retard pris sur le taux d'exécution des dépenses. Il est prévu que l'équipe de gestion et de suivi du projet fasse un point personnalisé avec chaque porteur dont le projet a été retenu lors des appels à projets 1 & 2, en fonction du taux de consommation des crédits de son projet.

- ✓ Fonds alloués sur la base d'AAP internes:
- Les budgets de tous les projets relatifs aux WP2 et WP4 lauréats des AAP internes doivent rester ouverts en 2021, un délai supplémentaire (mars 2021) lié au COVID ayant été accordé aux porteurs des projets de l'AAP1 ;
- Les projets de recherche lauréats des AAP1 et AAP2 devront être terminés en 2021, à savoir : 19 projets blancs, 7 projets interdisciplinaires, 9 projets conjoints ISITE-BFC/ Industries, 9 UBFC Junior Fellowships, 3 UBFC Senior Fellowships, 2 International Junior Fellowships (Tenure Tracks), 1 international Coach Fellowship. Pour l'AAP1, la Région BFC apporte des cofinancements sur 1 projet industriel (135 k€) et 1 UBFC Junior Fellowship (150 k€) ;

- 
- Les projets de recherche lauréats de l'AAP3 resteront également ouverts en 2021 et jusqu'à l'automne 2022 : 7 projets conjoints ISITE-BFC/industries, 8 projets émergents, 2 UBFC Senior Fellowships, 6 International Junior Fellowships (Tenure Tracks), 1 International Coach Fellowship. Le calendrier est le même pour les 3 projets de recherche intégrés, accordés directement par le COPIL ISITE (crédits ISITE de 1 300 k€) et bénéficiant par ailleurs d'un soutien direct de la Région BFC (2 462 k€) aux établissements porteurs. La Région BFC soutient également 2 projets émergents de la liste d'attente de l'AAP3 (150 k€ / projet) ;
 - Le soutien au projet MOOC (WP3) s'est terminé en 2018 ;
 - Les 16 Masters UBFC en langue anglaise (WP3) seront financés en 2021 et jusqu'à août 2022.
- ✓ Fonds alloués sur la base de décisions du COPIL sans requérir d'expertises externes :

Toutes les lignes budgétaires relatives aux WP1, WP5 et WP6 sont ouvertes jusqu'à fin 2022, de même que le sous-ensemble d'actions du WP3 relatifs aux alliances internationales (thèses), aux mobilités entrantes et sortantes des étudiants, ainsi qu'au projet « Alumni ».

Le budget nécessaire à la couverture de ces engagements s'élève à **7 838 702 €**, dont 4 095 618 € de dépenses de personnel, 2 952 825 € de fonctionnement et 790 258 € d'investissement.

La source des financements vient de l'ANR mais aussi de la Région au travers de son dispositif des appels à projets « ISITE BFC ». Il faut ajouter à cette somme, 1 521 351 € exécutés en opérations pour comptes de tiers (cf. tableau 5) afin de reverser aux établissements opérateurs des 16 masters en langue anglaise la dotation annuelle de 75 k€.

Les frais de gestion revenant aux établissements d'un montant de 5 % des dépenses déclarées éligibles par l'ANR leur seront reversés en 2021.

• **ANR GÉNÉRIQUE**

Le nombre de projets portés par UBFC début 2021 est de 100 auxquels viendront s'ajouter une trentaine de projets lauréats de l'AAP 2021 qui généreront des dépenses de personnels en fin d'année et quelques frais de fonctionnement liés au démarrage des projets.

Sur un montant de crédits ouverts de **6 738 270 €**, plus de la moitié correspond au recrutement de personnels contractuels. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondent à la programmation pluriannuelle des crédits effectuée par le porteur du projet.

A noter que les frais de gestion sur les projets ANR génériques sont de 8% du financement définitif acquis **après validation de l'éligibilité des dépenses par l'ANR**. La répartition qui en a été faite est de 2/8 pour UBFC et 6/8 pour les établissements hébergeurs. Les frais qui reviennent aux établissements leur seront reversés au dénouement du projet et après approbation du rapport définitif par l'ANR. Les premiers projets concernés arriveront à terme en 2021 en raison de la prolongation systématique de 6 mois pour tous les projets qui étaient ouverts en mars 2020.



- **H2020**

UBFC portera début 2021 19 projets H2020 nécessitant l'ouverture de crédits pour un montant de **2 759 415 €**. Pour ces projets, les dépenses de personnel représentent une part importante du budget : 58 %.

- **FEDER**

Frileuse en 2019 pour porter ce type de projet, UBFC a décidé cependant de porter les cofinancements FEDER. Ils sont au nombre de 13 fin 2020. Cette évolution a nécessité l'acquisition de compétences techniques et financières spécifiques par les équipes, afin de prémunir l'Établissement contre tous risques financiers liés à l'inéligibilité des dépenses. Le budget prévisionnel 2021 ouvre une enveloppe de **208 773 €**.

- **EUR-EIPHI**

La graduate school EIPHI-BFC, opérationnelle depuis 2018, propose des formations dans le domaine des sciences de l'ingénieur en lien avec l'axe 1 du projet Isite-BFC « matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents ».

Les crédits destinés au financement des actions portées par l'EUR EIPHI en 2021 s'élèvent à **4 414 946 €** dont 48 % de crédits de personnels, 32 % de crédits d'investissement et 20 % de crédits de fonctionnement, auxquels il faut ajouter les crédits traités par reversement comme mentionné dans le tableau 5 du budget. Outre l'ANR, le projet est financé de façon conséquente par la Région dans le cadre de son appel à projets recherche « ISITE-BFC »

La gouvernance d'EIPHI maintient son budget de 70 k€ destiné principalement à l'organisation du Comité d'Orientation Stratégique, à la refonte des supports de communication, et la mise en place des activités de CSTI. Par ailleurs, une poursuite du plan de communication au niveau national via l'Etudiant (page web, salons, web press, etc.) en vue d'accroître la notoriété d'EIPHI est à l'étude.


Les dispositifs Formation mis en œuvre en 2020 seront reconduits en 2021.

Enfin, pour l'année 2021, il a été décidé de répondre à l'appel à projets Région et FEDER avec un budget de 550 k€. L'objectif est de maintenir un effet levier de 4 et donc d'atteindre un budget total de 2 750 k€. N'ayant pas pu être mise en place en 2020 à cause de la COVID, une enveloppe de 700 k€ (contre 400 k€ l'année dernière) a été validée pour lancer un appel à projets centré sur l'international et l'interdisciplinarité, dont les points d'ancrage seraient à la fois la formation et la recherche. L'objectif, à terme, de cet appel à projets est de construire un réseau de Graduate School au niveau International.

- **SFRI UBFC Integrate**

Adossé à la mission doctorale et aux Masters UBFC, UBFC Integrate (*International Graduate Institute*) ambitionne de déployer des graduate *programs* (parcours intégrés de Master-Doctorat) au sein de trois graduate schools inhérentes aux domaines scientifiques phares du programme ISITE-BFC :

Comme dit précédemment, la graduate school *EIPHI*-BFC en lien avec l'axe 1 du projet Isite-BFC, est rattachée budgétairement au projet EUR-EIPHI ;



Le financement obtenu permettra le déploiement de deux autres graduate schools :

- La graduate school TRANSBIO (changes towards sustainable production and biodiversity) est liée à l'axe 2 « territoires, environnement et aliments » ;
- La graduate school INTHERAPI (INnovative THERApies, Pharmaco-imaging and multimodal Imaging) s'appuie sur l'axe 3 « soins intégrés et individualisés ».

Il est inscrit une enveloppe de **920 597 €** correspondant aux prévisions de dépenses de fonctionnement pour 71 %, de personnels pour 28 % et aux quelques dépenses d'équipement prévues pour 1 %.

- **LABEX LipSTIC**

Le projet a été prolongé 5 ans jusqu'à fin 2024 et transféré en gestion à UBFC(géré initialement par la FCS BFC).

A la faveur de la reprogrammation d'une partie des crédits ouverts en 2020 et non utilisés en raison d'un retard de conventionnement de l'ANR, le budget prévisionnel 2021 s'élève à **912 971 €** dont 46 % de dépenses de personnel et 47 % de fonctionnement. Les personnels rattachés au projet et, à ce jour, employés par la FCS devraient faire l'objet d'une mise à disposition à UBFC sous réserve de la faisabilité juridique de l'opération.

- **TEAM SPORTS**

Lauréat en 2020 du PIA Sport de Très Haute Performance, ce projet a pour objectif d'analyser la dynamique de groupe en sports collectifs par l'étude des processus identitaires et de leur relation à la performance sportive.

Les crédits prévisionnels 2021 s'élèvent à 203 840 €, dont 54 % de crédits de personnels.

- **LES PÔLES MEDICAUX**

Une enveloppe globale d'environ 259 417 € est ouverte pour le financement des actions des 2 pôles de santé gérés par UBFC : la Plateforme nationale de recherche sur la fin de vie et le pôle fédératif de santé publique BFC.

- **LES DÉPENSES DU SIÈGE**

Dotées d'une enveloppe globale de **2 193 814 €**, dont 593 746 € de masse salariale, ces dépenses correspondent globalement au fonctionnement de la structure UBFC. Elles sont toujours estimées dans une démarche prudentielle afin de permettre aux services de fonctionner dans le cas de l'apparition d'un besoin exprimé non prévu lors de la phase de préparation du budget.

Ces dépenses sont financées par la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP), la contribution des établissements membres, le soutien de la Région qui finance 6 emplois, les frais de gestion prélevés par UBFC, le versement par les établissements des crédits récurrents de la recherche (opération neutre), ainsi que par les autres subventions obtenues par UBFC comme celle pour le data center (Mesri).

Le tableau suivant détaille les dépenses envisagées.

Service	Objet	FCT	INV	PRS	Total général
Communication	Brochures et imprimés	25 000			25 000
	Communication scientifique	30 000			30 000
	Evenementiel	5 000			5 000
	Goodies	5 000			5 000
	Outils, licences et abonnements	19 750			19 750
	Signalétique	50 000	150 000		200 000
	Stagiaire	7 000			7 000
Communication		141 750	150 000	0	291 750
Charges transverses	Reversement poste formation tout au long de la vie	60 418			60 418
	Fournitures administratives	10 000			10 000
	Locations locaux MRI	15 000			15 000
	Masse salariale des 6 postes financés par la Région			226 933	226 933
	Masse salariale des agents siège			333 553	333 553
	Frais de déplacements des personnels et de la gouvernance	39 113			39 113
	Allocation des crédits récurrents des laboratoires de recherche	114 127			114 127
	Fonctionnement des pôles thématiques	5 000		33 260	38 260
	Fonctionnement de la Présidence	27 500			27 500
	Achat de matériel	7 500	12 500		20 000
Charges transverses		278 658	12 500	593 746	884 904
Affaires juridiques	Fonctionnement du Comité d'éthique pour la recherche	13 100			13 100
	Coût projet RGPD "Mise en conformité"	17 500			17 500
	Fonctionnement service affaires juridiques	68 000			68 000
	Prestations appui au montage de projets	20 000			20 000
	Prestations de conseils et d'audit	50 000			50 000
Affaires juridiques		168 600	0	0	168 600



Ressources humaines	Action sociale	15 000			15 000
	Cotisation handicap FIPHP 2021COTISATION HANDICAP FIPHP 2021	20 000			20 000
	Prestation de paie à façon	8 720			8 720
	Fonctionnement service	15 000			15 000
	Formation continue	35 000			35 000
	Mise à disposition de personnels par d'autres établissements	131 000			131 000
	Restauration des personnels	500			500
Ressources humaines		225 220	0	0	225 220
Numérique	Licences	30 441			30 441
	Abonnement serveur année 2020	14 400			14 400
	Cocktail 2021	83 730			83 730
	Renouvellement - achat de matériel	60 590	14 779		75 369
	Prestations externes -contrats de maintenance	58 500			58 500
	Fonctionnement du service	40 000			40 000
	Solution Winpaie - logiciel de paie	30 000			30 000
	Location Datacenter uB	30 000			30 000
	Location optique liaison très haut débit inter-régionale	40 000			40 000
Numérique		387 661	14 779	0	402 440
Patrimoine	Batimentaire	80 000			80 000
	Fluides	38 000			38 000
	Fonctionnement du service	40 000			40 000
	Véhicules	17 900			17 900
	Réfection toiture, interventions diverses		35 000		35 000
	Elagage du parc	10 000			10 000
Patrimoine		185 900	35 000	0	220 900
TOTAL		1 387 789	212 279	593 746	2 193 814

3. TABLEAU DES DÉPENSES PAR DESTINATION ET DES RECETTES PAR ORIGINE

Ces 2 tableaux ne font pas l'objet de commentaires particuliers.

Tableau 3 : Dépenses par destination et recettes par origine

(Présenté pour information à l'organe délibérant)

Budget initial 2021	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	0	0	1 540 380	1 528 515	578 570	587 637	2 118 950	2 116 151
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence							0	0
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master			352 430	302 916	53 370	53 370	405 800	356 286
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat			1 187 950	1 225 599	525 200	534 267	1 713 150	1 759 865
Recherche	17 359 829	17 359 829	7 237 443	8 086 111	2 768 015	3 641 991	27 365 286	29 087 931
D106 - Rech univ science vie			1 620 392	1 953 547	278 579	488 790	1 898 971	2 442 337
D107 - Rech univ maths			754 662	766 212	176 704	222 603	931 365	988 815
D108 - Rech univ phys chimie			2 382 216	2 499 912	1 837 248	2 368 285	4 219 464	4 868 197
D109 - Rech univ phys nucl							0	0
D110 - Rech univ science terre			255 377	262 746	60 197	68 769	315 574	331 515
D111 - Rech univ science homme	17 359 829	17 359 829	423 801	509 015	211 209	225 563	17 994 839	18 094 408
D112 - Rech univ Transvers			1 800 996	2 094 678	204 078	267 981	2 005 073	2 362 659
Soutien et support	0	0	1 629 434	1 967 762	235 249	251 196	1 864 683	2 218 959
D105 - Bibliothèques et documentation							0	0
D113 - Diffusion des savoirs et musées			24 890	53 930			24 890	53 930
D114 - Immobilier			185 900	210 129	35 000	36 020	220 900	246 149
D115 - Pilotage et support			1 418 644	1 703 704	200 249	215 176	1 618 893	1 918 880
Étudiants	0	0	487 319	494 406	19 500	19 500	506 819	513 906
D201 - Aides directes aux étudiants			205 240	212 327			205 240	212 327
D202 - Aides indirectes			282 079	282 079	19 500	19 500	301 579	301 579
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives							0	0
Total	17 359 829	17 359 829	10 894 576	12 076 794	3 601 334	4 500 324	31 855 739	33 936 947

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget initial 2021	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
R1-Subvention pour charges de service public-	1 260 418								1 260 418
R2-Droits d'inscription					553 600				553 600
R3-Formation continue, diplômes propres et VAE									0
R4-Taxe d'apprentissage									0
R5-Contrats et prestations de recherche hors ANR									0
R6- Valorisation									0
R7-ANR investissements d'avenir							14 287 789		14 287 789
R8-ANR hors investissements d'avenir							4 485 777		4 485 777
R9-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région							6 268 578		6 268 578
R10-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne							3 244 288		3 244 288
R11-Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres						290 000	164 000		454 000
R12-Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									0
R13-Autres recettes				2 000	1 459 920		146 739	417 410	2 026 069
Total	1 260 418	0	0	2 000	2 013 520	290 000	28 597 171	417 410	32 580 519

Solde budgétaire (déficit)	-1 356 428
----------------------------	------------

4. TABLEAU D'ÉQUILIBRE FINANCIER

TABLEAU 4
Equilibre financier
Budget initial 2021

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Budget initial 2020	Représentation 2020	Budget initial 2021	Budget initial 2020	Représentation 2020	Budget initial 2021	
BESOINS				FINANCEMENTS			
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	5 729 382	6 094 357	1 356 428	0		0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>							<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>							<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)							Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	2 717 287	2 891 386	4 072 449	250 000	800 000	400 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0		0	0		0	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	8 446 669	8 985 743	5 428 877	250 000	800 000	400 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)				8 196 669	8 185 743	5 028 877	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				8 777 648	8 629 287	5 741 367	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	580 979	443 544	712 490				<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	8 446 669	8 985 743	5 428 877	8 446 669	8 985 743	5 428 877	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

(c) le budget rectificatif correspond au total du budget initial et de tous les budgets rectificatifs de l'exercice

5. TABLEAU D'OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers
Budget initial 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
TVA	C 4669	Trésor public		400 000 €
EUR EIPHI	C 4664	versements dans le cadre du projet EIPHI	607 429 €	
ISITE-masters UBFC opérés en anglais	C 4671	Etablissements membres	1 521 351 €	
LABEXLipstic	C 4674	FCS	32 000 €	
NCU RITM	C 4675	Etablissements membres	697 391 €	
RYTHMHic	C4675	Etablissements membres	1 000 000 €	
Pôle santé publique	C 4682	UNIVERSITE DE BOURGOGNE	130 833 €	
H2020	C4675	H2020	83 445 €	
TOTAL			4 072 449 €	400 000 €

6. TABLEAU DE LA SITUATION PATRIMONIALE

Budget initial 2021 Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CHARGES	Budget initial 2020	Représivision 2020	Budget initial 2021	PRODUITS	Budget initial 2020	Représivision 2020	Budget initial 2021
Personnel	13 604 379,90	12 836 367,32	17 359 828,72	Subventions de l'Etat	471 680,00	400 398,00	1 260 418,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée	30 000,00	36 532,00	
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	12 176 126,46	6 877 496,00	12 076 793,95	Autres subventions	24 521 010,37	18 686 688,54	27 906 272,16
				Autres produits	1 130 088,91	882 539,00	990 943,00
TOTAL DES CHARGES (1)	25 780 506,36	19 713 863,32	29 436 622,67	TOTAL DES PRODUITS (2)	26 152 779,28	20 006 157,54	30 157 633,16
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	372 272,92	292 294,22	721 010,49	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	26 152 779,28	20 006 157,54	30 157 633,16	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	26 152 779,28	20 006 157,54	30 157 633,16

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

0

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	Budget initial 2020	Représivision 2020	Budget initial 2021
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	372 272,92	292 294,22	721 010,49
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 015 727,00	917 255,00	1 442 805,00
- (C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs			
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-1 004 205,00	-880 565,00	-1 383 501,00
= CAF ou IAF*	383 794,92	328 984,22	780 314,49

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Budget initial 2020	Représentation 2020	Budget initial 2021	RESSOURCES	Budget initial 2020	Représentation 2020	Budget initial 2021
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	383 794,92	328 984,22	780 314,49
Investissements	3 200 847,92	2 022 090,95	4 500 324,29	Financement de l'actif par l'État	482 000,00		
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	2 614 554,00	1 964 669,47	4 278 188,67
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	3 200 847,92	2 022 090,95	4 500 324,29	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 480 348,92	2 293 653,69	5 058 503,16
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	279 501,00	271 562,74	558 178,87	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	0,00	0,00	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Budget initial 2020	Représentation 2020	Budget initial 2021
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	279 501,00	271 562,74	558 178,87
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	8 476 170,28	8 457 305,74	5 587 055,86
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT	-8 196 669,28	-8 185 743,00	-5 028 877,00
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	1 066 934,89	2 269 392,08	2 827 570,95
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 714 517,99	-13 795 382,27	-8 208 326,41
Niveau de la TRESORERIE	5 781 452,88	16 064 774,35	11 035 897,35


7. PLAN DE TRÉSORERIE

Tableau 7
Plan de trésorerie - Budget initial 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	16 064 774,35	14 610 187,05	22 920 270,41	21 419 434,27	19 833 715,07	18 227 469,35	16 072 180,12	15 043 496,37	14 640 269,18	11 250 493,42	10 080 772,02	10 909 267,92	-5 028 877,00
<i>dont placements #NOM?</i>													
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	0,00	615 104,50	0,00	0,00	375 104,50	43 611,00	348 837,50	0,00	203 600,00	318 104,50	1 021 576,00	350 000,00	3 275 938,00
Subvention pour charges de service public		315 104,50			315 104,50		315 104,50			315 104,50			1 260 418,00
Autres financements de l'Etat													0,00
Fiscalité affectée													0,00
Autres financements publics													0,00
Recettes propres		300 000,00			60 000,00	43 611,00	33 733,00		203 600,00	3 000,00	1 021 576,00	350 000,00	2 015 520,00
A2. Recettes budgétaires fléchées	850 000,00	10 117 260,00	834 568,00	834 568,00	996 417,00	837 568,00	1 432 601,46	1 339 987,00	1 939 936,00	2 925 854,54	3 582 949,00	3 612 872,00	29 304 581,00
Financements de l'Etat fléchés					10 000,00		150 000,00		130 000,00				290 000,00
Autres financements publics	850 000,00	10 117 260,00	834 568,00	834 568,00	986 417,00	836 068,00	1 282 601,46	1 339 987,00	1 809 936,00	2 862 825,54	3 230 068,00	3 612 872,00	28 597 171,00
Recettes propres fléchées						1 500,00				63 029,00	352 881,00		417 410,00
A3. Opérations non budgétaires	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
Nouveaux emprunts													0,00
Opérations pour compte de tiers (encaissements de l'exercice) hors TVA													0,00
TVA			200 000,00						200 000,00				400 000,00
Autres encaissements sur comptes de tiers													0,00
A. TOTAL	850 000,00	10 732 364,50	1 034 568,00	834 568,00	1 371 521,50	881 179,00	1 781 438,96	1 339 987,00	2 343 536,00	3 243 959,04	4 604 525,00	3 962 872,00	32 980 519,00
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	108 220,94	139 231,83	157 121,66	152 376,75	168 821,66	179 211,48	192 901,31	67 672,54	329 691,43	299 463,73	342 780,96	425 953,93	2 563 448,21
Personnel	18 771,82	14 003,07	14 003,07	18 203,07	25 703,07	18 203,07	14 003,07	14 003,07	61 344,07	31 116,36	47 598,86	139 716,69	416 669,27
Fonctionnement	85 015,70	119 021,99	136 025,13	127 523,56	136 025,13	153 028,27	170 031,41	51 009,42	255 047,11	255 047,11	280 551,82	272 050,30	2 040 376,94
Intervention													0,00
Investissement	4 433,42	6 206,78	7 093,47	6 650,13	7 093,47	7 980,15	8 866,83	2 660,05	13 300,25	13 300,25	14 630,28	14 186,93	106 402,00
B2. Dépenses sur recettes fléchées	2 196 366,36	2 283 049,30	2 378 282,49	2 267 910,45	2 308 945,56	2 418 994,75	2 533 776,40	1 675 541,65	3 184 878,33	3 282 216,72	3 433 248,13	3 410 288,64	31 373 498,79
Personnel	1 595 102,23	1 441 279,52	1 416 259,88	1 366 014,26	1 346 922,95	1 336 719,31	1 331 248,14	1 314 783,18	1 381 085,94	1 478 424,33	1 449 076,50	1 486 243,49	16 943 159,73
Fonctionnement	418 184,04	585 457,66	669 094,47	627 276,07	669 094,47	752 731,28	836 368,09	250 910,43	1 254 552,13	1 254 552,13	1 380 007,35	1 338 188,94	10 036 417,06
Intervention													0,00
Investissement	183 080,09	256 312,12	292 928,14	274 620,13	292 928,14	329 544,15	366 160,17	109 848,05	549 240,26	549 240,26	604 164,28	585 856,21	4 393 922,00
B3. Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	438 262,00	83 445,00	0,00	2 218 742,00	832 000,00	0,00	0,00	4 072 449,00
Remboursements d'emprunts													0,00
Opérations pour compte de tiers (décaissements)	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	438 262,00	83 445,00	0,00	2 218 742,00	832 000,00	0,00	0,00	4 072 449,00
TVA													0,00
Autres décaissements sur comptes de tiers													0,00
B. TOTAL	2 304 587,30	2 422 281,14	2 535 404,15	2 420 287,20	2 977 767,22	3 036 468,23	2 810 122,71	1 743 214,19	5 733 311,76	4 413 680,44	3 776 029,09	3 836 242,57	38 009 396,00
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-1 454 587,30	8 310 083,36	-1 500 836,15	-1 585 719,20	-1 606 245,72	-2 155 289,23	-1 028 683,75	-403 227,19	-3 389 775,76	-1 169 721,40	828 495,91	126 629,43	-5 028 877,00
SOLDE CUMULE (1) + (2)	14 610 187,05	22 920 270,41	21 419 434,27	19 833 715,07	18 227 469,35	16 072 180,12	15 043 496,37	14 640 269,18	11 250 493,42	10 080 772,02	10 909 267,92	11 035 897,35	= total de la classe 5
												dont trésorerie fléchée = A2 - B2	-5 741 366,79
												dont trésorerie globalisée=	712 489,79

* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier



Le **solde budgétaire de l'exercice**, considéré comme un solde primaire de la variation de trésorerie est déficitaire (-1 356 428 €) et s'explique comme mentionné dans les paragraphes précédents par des décalages de flux entre les encaissements et les dépenses, liés aux versements par acomptes des financeurs de l'Établissement.

Avec un montant de charges de 29,437 M€ et de produits de 30,16 M€, le **résultat prévisionnel** de l'exercice **est excédentaire de 721 010,19 €**.

La variation du **fonds de roulement**, abondé de 558 179 € est un signe de bonne santé financière sans prémunir complètement l'établissement de certains risques à court ou moyen termes, risques maîtrisés par une gestion distincte de la trésorerie fléchée et non fléchée et par l'application du principe de comptabilisation à l'avancement des subventions perçues sur contrats de recherche.

La **variation du besoin en fonds de roulement** est positive à 5,587 M€ et montre que UBFC prévoit un prélèvement dans sa trésorerie en 2020 comme aux budgets 2019.

Cependant le **besoin en fonds de roulement** reste négatif à **8,209 M€** et indique qu'UBFC a encaissé plus qu'il n'a dépensé depuis 2017.

Le niveau du fonds de roulement prévisionnel est estimé à 2,827 M€ et représente 35 jours de charges décaissables. Il était de 60 jours en 2019 et de 42 jours en reprévisions 2020.

Le **niveau de trésorerie** prévisionnelle de fin d'année est de 11,04 M€ contre 16,064 M€ au budget 2020 reprévisé et le prélèvement sur la trésorerie de 5,03 M€.

La structure de la gestion des projets de recherche portés par UBFC génère un volume important de versements de fonds, via des conventions de reversement, qui participe à la **variation de trésorerie** pour un montant de 2,7 M€. Cependant la variation positive de la trésorerie non fléchée est un indicateur de la soutenabilité du budget initial 2020.

8. TABLEAU DES OPÉRATIONS LIÉES AUX RECETTES FLÉCHÉES

Tableau 8
Opérations liées aux recettes fléchées
Budget initial 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées *

	Antérieures à N non dénouées	Représivions 2020	BI 2021	2 022
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0	24 279 978	15 650 692	
Recettes fléchées (b)	45 870 739	13 502 089	29 304 581	0
Financements de l'État fléchés	782 000	60 000	290 000	
Autres financements Etat fléchés	38 856 406	13 000 174	28 597 171	0
	5 697 095	0	0	0
Recettes propres fléchées	535 238	441 915	417 410	
Dépenses sur recettes fléchées (c)	17 037 325	20 039 989	31 373 499	0
Personnel				
AE=CP	10 417 944	12 564 521	16 943 160	0
CP	10 417 944	12 564 521	16 943 160	
Fonctionnement				
AE	5 833 870	6 136 995	0	0
CP	4 742 955	5 486 445	10 036 417	0
Investissement				
AE	2 229 956	2 556 991	0	0
CP	1 876 426	1 989 023	4 393 922	0
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	28 833 414	-6 537 900	-2 068 918	0
Pour information prélèvement sur trésorerie fléchée en opérations pour comptes de tiers correspondant à des reversements sur les projets PIA à financement fléché.	-4 553 436	-2 091 386	-3 672 449	
Solde de l'exercice résultant des opérations fléchées	24 279 978	-8 629 286	-5 741 367	
Position de financement des opérations fléchées en sortie d'exercice	24 279 978	15 650 692	9 909 325	

9. TABLEAU DE SYNTHÈSE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

TABLEAU
Synthèse budgétaire et comptable
Budget initial 2021

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Budget initial 2021		
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	2 908 834,00		
	2 Niveau initial du fonds de roulement	2 269 392,08		
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 13 795 382,27		
	4 Niveau initial de la trésorerie	16 064 774,35		
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	15 240 076,89		
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	824 697,46		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	31 855 739,03		
	6 Résultat patrimonial	721 010,49		
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	780 314,49		
	8 Variation du fonds de roulement	558 178,87		
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS	-	
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+/-	-
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+	-
		Cautionnements et dépôts	-	-
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS	-	
		Variation des stocks	+/-	-
		Production immobilisée	+	-
		Charges sur créances irrécouvrables	-	-
		Produits divers de gestion courante	+	-
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	-	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	-
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	-
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	-
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	-	
12 Solde budgétaire =		- 1 356 427,96		
	12.a Recettes budgétaires	32 580 519,00		
	12.b Crédits de paiement	33 936 946,96		
13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers		- 4 072 449,00		
14 Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers		400 000,00		
15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14		- 5 028 877,00		
	15.a dont variation de la trésorerie fléchée	- 5 741 366,79		
	15.b dont variation de la trésorerie non fléchée	712 489,79		
16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14		5 587 055,86		
17 Restes à payer		- 2 081 207,93		
Stocks finaux	18 Niveau final de restes à payer	827 626,07		
	19 Niveau final du fonds de roulement	2 827 570,95		
	20 Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 8 208 326,41		
	21 Niveau final de la trésorerie	11 035 897,35		
		21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	9 498 710,10	
	21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	1 537 187,25		



10. CONCLUSION ET PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,
Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 453,9 ETPT dont 1 ETPT sous plafond Etat (titre III) et 452,9 ETPT hors plafond
- 31 855 739 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 17 359 829 € personnel
 - 10 894 576 € fonctionnement et intervention
 - 3 601 334 € investissement
- 33 936 947 € de crédits de paiement dont :
 - 17 359 829 € personnel
 - 12 076 794 € fonctionnement et intervention
 - 4 500 324 € investissement
- 32 580 519 € de prévisions de recettes
- -1 356 428 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 5 028 877 de variation de trésorerie (prélèvement)
- 721 010,49 € de résultat patrimonial
- 780 314,49 € de capacité d'autofinancement
- 558 178,87 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Les tableaux des emplois (tableau 1), des autorisations budgétaires (tableau 2), de l'équilibre financier (tableau 4), de la situation patrimoniale (tableau 6) sont joints à la présente délibération. Le tableau 9 n'a pas pu être réalisé en raison d'un manque de temps pour fiabiliser les données.